



Projet agrivoltaïque d'Energiter à Parigné-l'Évêque

Forum informatif et participatif – Compte rendu

Foyer loisir de Parigné-l'Évêque – Mardi 5 novembre 2024

Sommaire

Sommaire	2
1. Preamble	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	15
6. Annexes	17

1. Préambule

Le contexte

Depuis fin 2023, la société Energiter (auparavant David Energies) étudie la possibilité d'implanter un parc agrivoltaïque sur la commune de Parigné-l'Évêque. Après une première rencontre avec l'EARL Croiseau Gillard, suite à la demande de l'exploitant, il a été envisagé d'étudier la faisabilité du projet. Par la suite, le GAEC des Gennebrais a manifesté son intérêt et a été intégré au projet. En février 2024, une première rencontre a eu lieu avec la mairie, puis une seconde en mai 2024 afin de présenter l'extension du projet.

Depuis avril 2024, les études écologiques et paysagères ont été lancées. Elles seront menées jusqu'en avril 2025.

Dans ce contexte, Energiter a lancé à l'été 2024 une démarche de concertation et d'information volontaire sur la commune de Parigné-l'Évêque. Pour la mettre en œuvre, la société a mandaté l'agence spécialisée Demopolis Concertation.

Cette phase de concertation a débuté les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2024 par une session de porte-à-porte, s'est poursuivi par la présentation du projet au Conseil Municipal le 19 septembre, puis le **mardi 5 novembre 2024** via un **Forum informatif et participatif** dont vous faites ici lecture du compte rendu. Elle se poursuivra dans les prochains mois auprès de tous les acteurs de la commune de Parigné-l'Évêque à travers diverses actions d'information et de concertation.

Les objectifs de la réunion

Le forum informatif et participatif, qui s'est tenu à Parigné-l'Évêque de 18h30 à 20h30, présentait trois principaux objectifs :

- 1) Informer les habitants sur le projet, ses études et son calendrier ;
- 2) Répondre à toutes leurs questions relatives au projet ou à l'agrivoltaïsme en général ;
- 3) Préciser et enrichir la démarche de concertation, en recueillant notamment les envies et besoins pour les prochaines étapes.

2. Les participants

Le forum informatif et participatif a accueilli plus d'une quarantaine de participants de la commune de Parigné-l'Évêque, dont une douzaine d'élus. Chacun a pu venir exprimer son avis, ses attentes et ses craintes autour du projet, ainsi que ses idées pour la suite de la démarche. Tous les participants ont pu échanger avec les porteurs de projets pour obtenir les informations qu'ils souhaitaient.

Les participants ont été accueillis et ont pu dialoguer lors de cette soirée avec les personnes suivantes :

Pour l'équipe d'Energiter :

- Monsieur Nicolas SICOT, Responsable développement Pays de la Loire
- Monsieur Kevin MICHEL, Chef de projets
- Monsieur Thibaut GOUA, Chargé de prospection
- Monsieur Emilien BOYER, Chargé de prospection en alternance

Pour l'équipe de Demopolis Concertation :

- Madame Romane VALIGNAT, Consultante concertation et communication publique
- Madame Maxence LOGEAIS, Consultante concertation et communication publique

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 La société Energiter et l'agrivoltaïsme en général

[Vous retrouverez les informations partagées lors du forum en annexe du présent compte-rendu.]

Le forum s'est tenu sous un format exposition, avec des affiches autoportantes parmi lesquelles les gens déambulaient pour lire les informations qui les intéressaient.

La première partie de l'exposition portait sur la présentation de la société Energiter, ainsi que sur la présentation de l'agrivoltaïsme en général.



Autour d'Energiter

Question d'un participant : « Energiter s'intéresse-t-elle aux problématiques de stockage de l'électricité ? »

Réponse d'Energiter : C'est une problématique dont nous sommes conscients, bien que nous n'ayons pas de pôle de recherche dédié pour l'instant. Cependant, un groupe de travail "Innovation" est en place, où nous abordons ce sujet.

Question d'un participant : « Comment vos projets sont-ils financés ? »

Réponse d'Energiter : En général, nos projets de construction de centrales solaires sont financés à hauteur de 80 % par un emprunt bancaire, tandis que les 20 % restants sont couverts par des fonds propres. Il est important de noter que ce type de projet nécessite des investissements initiaux de développement très élevés et à risque qui, eux, sont financés à 100% sur les fonds propres d'Energiter.

Autour de l'agrivoltaïsme

Question d'un participant : « Les panneaux réverbèrent-ils la lumière du soleil ? »

Réponse d'Energiter : Les panneaux solaires sont spécialement conçus pour absorber un maximum de lumière solaire et transformer cette énergie en électricité, ce qui réduit leur capacité à réfléchir la lumière. Contrairement à une prairie, dont les surfaces naturelles peuvent diffuser la lumière dans toutes les directions, de plus, les panneaux photovoltaïques peuvent être dotés d'un revêtement anti-reflet qui minimise la réverbération. Leur orientation et l'inclinaison optimale visent à capter la lumière directe du soleil tout au long de la journée, limitant encore plus les effets de reflets. Ainsi, les éventuels reflets restent rares et ne surviennent que sur de courtes durées, quelques minutes par jour, et seulement à certaines périodes de l'année, lorsque l'angle du soleil est particulier.

Question d'un participant : « Cela ne va pas poser soucis pour la photosynthèse des pâturages sous les panneaux ? »

Réponse d'Energiter : Les panneaux seront assez éloignés les uns des autres (environ 12m entre chaque) et une hauteur au bas de panneaux sera d'environ de 2,5 mètres. Les pâturages seront donc suffisamment exposés au soleil pour permettre la photosynthèse. L'herbe ne devrait pas diminuer en qualité, c'est une condition de la part du projet agricole. Des suivis agronomiques seront réalisés pour comptabiliser le rendement de l'activité agricole.

Question d'un participant : « Les panneaux émettent-ils des ondes et des champs magnétiques ? »

Réponse d'Energiter : Les panneaux photovoltaïques eux-mêmes émettent moins d'ondes qu'un téléphone portable. Les dispositifs de contrôle (WIFI) ainsi que les onduleurs peuvent émettre des ondes électromagnétiques, similaires à celles des appareils électroménagers et des téléphones. On retrouve également des champs magnétiques autour des lignes électriques acheminant l'électricité vers le poste source. Cependant, il est important de noter que ces câbles sont blindés et enterrés à des profondeurs considérables et suivent généralement les routes existantes, ce qui limite l'exposition.

3.2 Le projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque et les premiers résultats d'étude

L'exposition du forum présentait également le projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque, qui est à l'étude aux Gennebrais et à la Fontanelle. Les études menées et leurs premiers résultats étaient également partagés aux participants.

Autour du projet agrivoltaïque

Question d'un participant : « Le projet se fera sur des pâtures, des cultures ou les deux ? »

Réponse d'Energiter : Le projet ne se fera que sur des pâtures, pour deux cheptels de vaches allaitantes. La zone de projet se trouve principalement sur de la pâture, une parcelle qui se trouve actuellement en culture passera en prairie.

Question d'un participant : « *Que se passera-t-il si l'agriculteur cesse son activité agricole ?* »

Réponse d'Energiter : Le projet agricole et le projet énergétique sont indissociables. Energiter ne lance un projet agrivoltaïque qu'en lien avec l'agriculteur et son projet agricole, pour que l'installation des panneaux s'adapte à ses besoins. Aujourd'hui, la loi oblige le démantèlement du projet si l'activité agricole cesse plus de 18 mois.

A noter par ailleurs que le projet énergétique va permettre à l'exploitant de pérenniser son activité agricole par le soutien de la société Energiter, tel que :

- Maintien d'une agriculture de qualité et de l'élevage bovin sur les parcelles ;
- Enfouissement d'un réseau d'eau potable pour abreuver les vaches dans les champs.

Question d'un participant : « *Le projet est-il sûr d'aboutir ?* »

Réponse d'Energiter : Non, cela reste un projet : les différentes études menées préciseront sa faisabilité, ainsi que l'acceptabilité du territoire au projet.

Question d'un participant : « *Quelle est la durée de vie du parc ?* »

Réponse d'Energiter : Le parc a une durée de vie de 30 à 40 ans, sachant que nous signons un bail emphytéotique de 30 ans avec le propriétaire, avec la possibilité de reconduction avec l'accord des exploitants pour 10 années supplémentaires.

Question d'un participant : « *Si Energiter fait faillite, c'est au propriétaire de démanteler le parc ?* »

Réponse d'Energiter : Non, le démantèlement est à la charge de l'entreprise, et en aucun cas à celle de l'agriculteur accueillant le projet sur ses parcelles, ou de la collectivité locale (commune, EPCI...). Une somme est mise sous séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations dès la construction du parc, et pourra être débloquée à cet effet, conformément au décret agrivoltaïsme du 8 avril 2024 n°2024-318.

Question d'un participant : « *Quelle somme d'argent est-il prévu pour le démantèlement ?* »

Réponse d'Energiter : Le montant prévu pour le démantèlement sera évalué en amont du projet et analysé lors de la demande d'autorisation, et une garantie financière correspondante sera déposée auprès des autorités compétentes. Cette somme est calculée pour couvrir l'ensemble des coûts liés au retrait des installations, au recyclage des matériaux, et à la remise en état du site dans son état initial. Le montant exact dépendra de la taille du projet, des technologies utilisées et des réglementations en vigueur.

Question d'un participant : « *Le projet est-il une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ?* »

Réponse d'Energiter : Les parcs solaires photovoltaïques ne sont pas soumis à la réglementation ICPE. Toutefois, au-delà d'une puissance de 250kWc, ils doivent obtenir un permis de construire et réaliser une évaluation environnementale (étude d'impact, avis MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et Enquête Publique).

Autour de la localisation et de l'installation du projet

Question d'un participant : « *La zone d'étude longe ma maison. Cela veut-il dire que les panneaux seront installés sous mes fenêtres ?* »

Réponse d'Energiter : Non, la zone d'étude est toujours plus large que la zone d'implantation pour pouvoir prendre en compte les enjeux de façon globale. Également, nous prévoyons toujours un minimum de 50 mètres de distance entre les panneaux et les habitations.

Question d'un participant : « *Combien de mètres carrés fait chaque panneau ?* »

Réponse d'Energiter : La taille de chaque panneau solaire varie en fonction du modèle, mais en moyenne, un panneau standard mesure environ 1,7 à 2 mètres carrés. Ces dimensions peuvent légèrement changer selon le fabricant et la technologie utilisée, mais cette plage est représentative des panneaux les plus couramment utilisés dans les projets agrivoltaïques.

Question d'un participant : « *Combien de mètres de haut mesureront les panneaux ?* »

Réponse d'Energiter : Les panneaux seront inclinés. La partie la plus basse sera à 2,5 mètres du sol et la partie la plus haute sera à 3,5 mètres, en adéquation avec les besoins spécifiques de l'élevage bovin.

Question d'un participant : « Pourquoi le projet s'est agrandi ? »

Réponse d'Energiter : Le projet a débuté sur les parcelles de l'EARL Croiseau-Gillard. Le GAEC des Gennebrais a pris connaissance du projet et échangé avec l'EARL Croiseau-Gillard, et a exprimé son souhait à Energiter de se joindre à la zone du projet, ce qui a été étudié puis accepté, notamment du fait de la proximité avec la zone initiale, et de la potentielle compatibilité avec le projet agricole proposé.

Question d'un participant : « Quelle somme le propriétaire touche comme loyer une fois le projet installé ? »

Réponse d'Energiter : La somme n'est pas encore définie à ce stade car elle dépendra de la taille finale de la zone accueillant les panneaux photovoltaïques et donc de la puissance du parc. Le prix du terrain peut également évoluer au cours des années. A l'heure actuelle, nous prévoyons que le propriétaire tout comme l'exploitant agricole touche un loyer annuel d'environ 2000€/MW.

Question d'un participant : « Le parc sera-t-il clôturé, et avec quel type de clôture ? »

Réponse d'Energiter : A l'heure actuelle, nous menons des discussions avec les différentes assurances et associations environnementales pour que les clôtures installées permettent le passage des animaux qui ont l'habitude d'emprunter des chemins traversant la zone, et ne perturbent pas les corridors écologiques. Nous ne savons pas encore, avec ces conditions, quels types de clôtures pourront être installées.

Remarque d'un participant : « Si je veux vendre, j'ai peur que ma maison perde de la valeur. »

Remarque d'un participant : « Je ne veux pas que ça puisse nuire aux riverains. »

Autour des études

Question d'un participant : « *Quels bureaux d'études mènent les études sur ce projet ?* »

Réponse d'Energiter : Les études sur ce projet sont menées par plusieurs bureaux d'études spécialisés. Le volet naturaliste et l'assemblage du dossier sont assurés par Biotope, qui intervient également sur le volet paysager. Concernant le volet agricole, l'étude agro-pédologique est réalisée par Soltis, tandis que l'appui technique agricole à la conception du projet est fourni par Ter-Qualitechs. Enfin, l'étude préalable agricole est également menée par Biotope. Un audit agricole sera également mené par la Chambre d'Agriculture de la Sarthe afin de s'assurer de la viabilité du projet agricole sous les panneaux solaires.

Question d'un participant : « *Sur la zone, il y a un passage fréquent d'animaux, notamment de gros gibier. Le maintien de ce passage sera-t-il garanti ? Est-ce étudié ?* »

Réponse d'Energiter : Le passage et le cycle de vie de tous les animaux sur et aux abords de la zone est étudié. Nous mettrons en place toutes les mesures nécessaires pour que leurs habitudes soient le moins possible perturbées. Ce sont des choses qui sont à l'étude actuellement.

Question d'un participant : « *Sera-t-il possible de renforcer les haies déjà présentes au sud de la zone ?* »

Réponse d'Energiter : Nous notons la demande. Elle sera étudiée une fois l'étude paysagère terminée, en même temps que le reste des mesures compensatoires qui auront pour but de limiter au maximum l'impact visuel du parc.

Question d'un participant : « *Sera-t-il possible de privilégier les zones sans relief de la zone d'étude pour installer les panneaux, afin de limiter l'impact visuel ?* »

Réponse d'Energiter : L'étude paysagère est en cours, et étudiée, entre autres, les façons d'implanter les panneaux selon le relief du site, pour minimiser un maximum l'impact visuel du parc.

Autour des retombées et compensations

Question d'un participant : « Les riverains les plus proches de la zone auront-ils des compensations de la part d'Energiter ? »

Réponse d'Energiter : Nous sommes en train de prendre contact avec toutes les personnes ayant une vue directe ou une forte proximité avec la zone de projet, afin de discuter ensemble des compensations possibles, notamment sur l'aspect paysager. Les discussions devraient se poursuivre jusqu'au dépôt du dossier, et nous sommes à ce stade ouvert et à l'écoute des besoins des riverains.

Question d'un participant : « Quels avantages la commune et les habitants de Parigné-l'Évêque pourront tirer du projet ? »

Réponse d'Energiter : Le projet agrivoltaïque apporterait de nombreux avantages à la commune de Parigné-l'Évêque et ses habitants.

- Tout d'abord, accueillir des projets d'énergie renouvelable sur le territoire permet de participer à la **transition énergétique**, et à l'objectif national de la neutralité carbone à horizon 2050, ce qui est vertueux pour la santé de tous.
- Ensuite, le **partage de la connaissance** autour d'évènements d'information portant sur le projet permet aux habitants et élus de monter en compétences et en compréhension sur ces sujets, et d'appréhender leurs enjeux de façon concrètes. Cela améliore la connaissance et l'expérience globale sur la façon de vivre les projets d'énergie renouvelable.
- Également, une fiscalité est versée par le porteur de projet, à destination de la commune, de la communauté de communes et du département. Cela permet donc une amélioration des services publics bénéficiant à tous.
- Aussi, tout projet d'énergie renouvelable se doit de mettre en place des **mesures d'accompagnements**, c'est-à-dire des projets annexes au projet principal, devant bénéficier à tous et s'inscrivant dans la transition écologique ou énergétique. Ces mesures seront **à définir ensemble**, avec élus et habitants de la commune, au fil de l'avancement du projet. Le fait que les habitants et élus soient impliqués dans la définition de ces mesures de compensations permet

également une meilleure intégration du projet agrivoltaïque dans le contexte local.

- Enfin, un projet agrivoltaïque bénéficie également à améliorer, pérenniser et **développer l'agriculture** de qualité sur un territoire. L'emploi local est également renforcé par la sollicitation de bureaux d'études et d'entreprises de construction et de maintenance présentes dans la région.

3.3 Remarques des participants sur la démarche de concertation

L'exposition terminait sur une affiche répondant aux principales questions posées par les personnes de la commune rencontrées lors du porte-à-porte mené en juillet. Les habitants étaient invités à s'exprimer sur leurs attentes et idées pour la suite de la démarche de concertation.

Autour de la démarche de concertation

Question d'un participant : « S'agit-il d'une démarche de concertation volontaire ou réglementaire ? »

Réponse d'Energiter : Il s'agit d'une démarche volontaire, portée par Energiter et Demopolis Concertation, en accord avec les propriétaires et exploitants ainsi que la municipalité de Parigné-l'Évêque.

Question d'un participant : « La démarche actuelle prévoit-elle de nouvelles rencontres ? Que se passera-t-il après ce Forum ? »

Réponse d'Energiter : Les prochaines actions et leur calendrier exact ne sont pas encore fixés, toutefois nous reviendrons prochainement vers vous avec de nouvelles communications et l'organisation d'un deuxième événement. L'idée est de calibrer la démarche au plus proche des avancées du projet et de ses études. Dans l'intervalle, le site internet du projet reste à votre disposition pour vous informer et nous partager vos questions et remarques.

Question d'un participant : « Quand aura lieu l'Enquête Publique ? »

Réponse d'Energiter : L'Enquête Publique intervient durant la période d'instruction du dossier. Le projet devrait être déposé fin 2025, l'Enquête

Publique devrait donc avoir lieu courant 2026. L'ensemble des habitants appelés à s'exprimer lors de l'Enquête Publique seront prévenus en amont.

Question d'un participant : « *Serait-il possible d'organiser des visites de site pour pouvoir s'y projeter, avec des publics cibles (élus, associations de défense de l'environnement, riverains...) ?* »

Réponse d'Energiter : Les terrains concernés par le projet étant privés et en activité, cela ne pourrait se faire qu'avec l'accord des propriétaires exploitants concernés. Nous ne pouvons pas nous y engager à ce stade, mais nous allons étudier cette possibilité.

Autour des outils d'information

Question d'un participant : « *Serait-il possible que vous relayez les informations concernant les évènements publics via le site de la mairie, pour permettre la diffusion de l'information au plus grand nombre ?* »

Réponse d'Energiter : Si la mairie de Parigné-l'Évêque donne son accord, nous pourrions en effet faire relayer les prochaines informations relatives au projet et invitations à des évènements publics via le site de la mairie.

Atelier interactif sur les enjeux de la transition énergétique

Une dizaine de participants ont pu échanger ensemble afin de se former à ces enjeux via un jeu de cartes. L'atelier, animé par les équipes de Demopolis Concertation, était divisé en 5 activités :

- Une sur le bilan carbone de certaines consommations individuelles ;
- Une sur les causes du changement climatiques ;
- Une sur les énergies ;
- Une sur les énergies renouvelables ;
- Une sur les conséquences du changement climatique.

4. Les prochaines étapes

Nous vous remercions pour votre présence et vos contributions. Notre objectif est d'adapter au maximum la démarche de concertation et d'information à votre territoire, et nous nous appuierons sur vos suggestions pour cela.

De **prochaines actions de concertation et d'information** seront mises en place dans les prochains mois, à l'issue d'une pause hivernale et en lien étroit avec le calendrier technique du projet.

Dans l'attente, Energiter et Demopolis Concertation remercient à nouveau les élus et habitants présents à l'occasion de ce forum participatif pour leur venue et la richesse de leurs apports.

Pour suivre les prochaines étapes, retrouver les supports présentés lors du forum, et en savoir plus sur le projet agrivoltaïque, rendez-vous sur le **site internet du projet** ! Vous pouvez également y poser vos questions, nous y répondrons !

projetagrivoltaique-parigneleveque.fr

5. Contacts

Energiter

Monsieur Nicolas SICOT

Responsable développement Pays de la Loire

Responsable de l'agence d'Angers

sicot@energiter.fr

06 81 69 78 86

Monsieur Kevin MICHEL

Chef de projets

michel@energiter.fr

06 82 66 79 94

Demopolis Concertation

Mme Romane VALIGNAT

Consultante concertation

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

07 85 63 85 66

Mme Lorette HAFFNER

Cheffe de projet concertation

lorette.haffner@demopolis-concertation.fr

07 72 27 98 08

6. Annexes

Affiches présentées au forum	18
Métoplans réalisés en séance	23



ENERGITER, la fabrique des nouvelles énergies.

Qui sommes-nous ?

Depuis 2010, Energiter (anciennement Eurocape New Energy France) et sa société sœur David Énergies sont des acteurs majeurs dans le domaine des énergies renouvelables en France. Une mission : développer, financer, construire et exploiter des parcs éoliens terrestres et des centrales photovoltaïques et agrivoltaïques, afin de promouvoir une énergie durable sur l'ensemble du territoire français.

Depuis sa fondation, elle s'est engagée à promouvoir les énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de la France, défini dans le Plan Climat de juillet 2017, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur le territoire français. C'est un objectif ambitieux mais essentiel pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Depuis Angers, elle développe des projets adaptés aux besoins locaux de l'ouest.



Les chiffres clés

<p>Production 2023 187 500 MWh soit 39 808 foyers</p>	<p>50 employés entre Angers, Rennes, Paris et Montpellier</p>	<p>+ 10ans d'expérience</p>	<p>+ 420 MW de projets photovoltaïques et éoliens en développement</p>
--	--	--	---

Nos valeurs et engagements

Notre objectif est de construire des projets cohérents, intégrés à l'exploitation agricole et respectueux de leurs territoires d'implantation.

Nous souhaitons favoriser la collaboration, la communication et l'efficacité avec toutes les parties prenantes intéressées par notre démarche.

- Agir pour un futur éco-responsable
- Stimuler l'innovation
- Contribuer au développement local

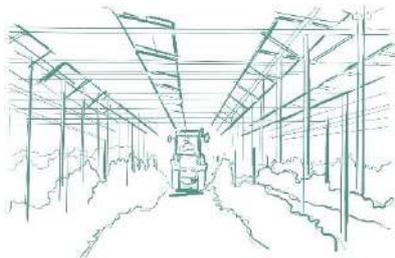
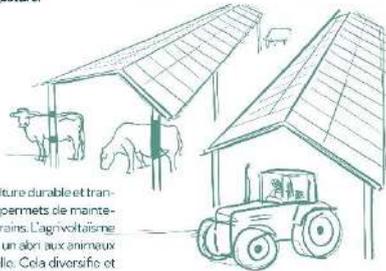
Pour en savoir plus sur le porteur de projet
www.energiter.fr



Aujourd'hui, la France doit continuer à développer les énergies renouvelables sur son territoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif fixé par l'Etat. Pour cela, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et au-dessus des parkings est nécessaires, mais ne sera pas suffisant pour couvrir nos besoins nationaux en électricité renouvelable. Ainsi, le fait d'en installer au-dessus de culture ou de pâturage permet de développer la production d'énergie renouvelable tout en apportant différents bénéfices à la culture ou la pâture.

A la découverte de l'agrivoltaïsme !

L'agrivoltaïsme permet de combiner agriculture durable et transition énergétique. La ferme agrivoltaïque permet de maintenir une activité agricole en valorisant les terrains. L'agrivoltaïsme protège les cultures des intempéries, offre un abri aux animaux d'élevage, et s'adapte à l'usage de la parcelle. Cela diversifie et pérennise les exploitations agricoles, générant des revenus complémentaires pour soutenir la transition et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.



La différence avec le photovoltaïque

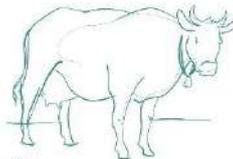
Le photovoltaïque est la conversion directe de la lumière en électricité. Il utilise des panneaux solaires pour capter au maximum l'énergie solaire, généralement installés sur les toits ou dans des champs dédiés. L'agrivoltaïsme, en revanche, combine l'agriculture et la production d'énergie solaire sur le même terrain.

Deux approches, un objectif commun : un avenir énergétique durable.

Les avantages de l'agrivoltaïsme

Pour l'élevage :

- > Protection du couvert végétal lors des épisodes de sécheresse
- > Amélioration du bien-être animal : ombrage, protection contre les intempéries
- > Aménagement du parc sur-mesure (abris, parcs de contention, abreuvoirs, etc.)
- > Un parc sécurisé qui protège le troupeau des prédateurs



Pour les cultures :

- > Protection des cultures lors des épisodes de sécheresse
- > Protection contre les stress biotiques
- > Microclimat bénéfique pour la culture (baisse de l'évapotranspiration et préservation de la ressource en eau)
- > Faible emprise au sol

Pour en savoir plus sur le porteur de projet
www.energiter.fr





Le projet agrivoltaïque de Parigné-l'Évêque

Le projet en bref

Le projet agrivoltaïque sur votre commune est à l'étude depuis fin 2023. La zone d'étude identifiée se situe au Nord-Est de Parigné-l'Évêque.

Le projet agrivoltaïque bovin sera mené en partenariat avec deux exploitants locaux, le GAEC des Gennebrais et l'EARL Croissou Gillard. La superficie des panneaux solaires sur les terres agricoles sera limitée à un maximum de 30% de la surface totale du projet. À travers ce projet agrivoltaïque, nous souhaitons assurer la pérennité de l'élevage bovin de viande de haute qualité, en donnant à des jeunes exploitants la possibilité de reprendre l'activité agricole.



Le calendrier



Les avantages du projet agrivoltaïque

PARTICIPER A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Privilégier les énergies renouvelables, c'est limiter le recours aux énergies fossiles.

PARTICIPER A LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES

Améliorer les conditions de travail des agriculteurs tout en pérennisant leur production agricole et créer de nouveaux emplois en région pour réaliser les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des parcs.

SOUTENIR L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE LOCAL

Encourager des pratiques agricoles durables adaptées aux élevages bovins allaitants en optimisant l'usage des terrains et en offrant des solutions innovantes pour améliorer le bien-être animal tout en diversifiant les sources de revenus des exploitants.

BENEFICIER DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES ET INDIRECTES

Le territoire bénéficie de redevances fiscales, redevances locales pour les terrains et chemins, du recours à une sous-traitance locale mais aussi de mesures d'accompagnement à codéfinir avec le territoire.

En savoir plus sur le projet : www.projetagrivoltaique-parigneleveque.fr





Les études menées pour le projet agrivoltaïque

L'évaluation des impacts d'un projet s'appuie sur trois types d'études : une étude paysagère, une étude naturaliste et une étude agricole. Celles-ci permettent de dresser un état de référence de l'environnement du projet (population, biodiversité, climat, patrimoine, paysage...).

C'est en comparaison avec cet état de référence que les impacts potentiels du projet sont analysés. Si nécessaire, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont envisagées. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en place si besoin.

L'étude environnementale

Objectifs

L'étude environnementale est réalisée sur le site du projet pour :

- Identifier les caractéristiques et enjeux du site d'implantation
- Définir une implantation cohérente avec le territoire.

Méthodologie

1. **Analyse des zonages naturels** réglementaires et d'inventaires au sein de l'Aire d'Étude Environnementale et synthèse des données bibliographiques ;
2. **Identification de l'état initial** de l'aire d'étude ;
3. **Évaluation des incidences** potentielles du projet sur l'environnement par rapport à l'état initial ;
4. **Proposition de mesures ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) ;
5. **Proposition de mesures de suivis et d'accompagnement**.

L'étude paysagère

Objectifs

- Identifier les composantes du territoire et ses caractéristiques paysagères : relief, axes de communication, bourgs, occupation des sols, hydrographie, monuments et sites historiques...
- Déterminer une implantation en cohérence avec les enjeux paysagers, lieux de vie, axes de circulation, etc.

Méthodologie

1. **Analyse bibliographique** permettant de s'imprégner de l'esprit des lieux, des différents paysages et de leurs représentations ;
2. **Identification des premiers enjeux et sensibilités** afin de dégager les premières orientations paysagères ;
3. **État des lieux complet** pour la formalisation et l'approfondissement du diagnostic du projet ;
4. **Conception et analyse des impacts** du projet afin d'envisager les mesures d'aménagement nécessaires ;
5. **Réalisation des photomontages** pour justifier des impacts du projet depuis les secteurs sensibles du contexte paysager.

L'étude agricole

Ce document contient une analyse de l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire. Elle comporte notamment une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole, les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs, et le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées. L'étude préalable agricole expose en détails le projet agricole : elle comporte notamment des modélisations agronomiques et les modélisations économiques qui ont pour objectif d'évaluer l'impact du projet sur le résultat d'exploitation de l'agriculteur.

PHASE 1

Diagnostic technique et économique de l'exploitation et du projet agricole

1. Analyse de la pertinence du projet agricole ;
2. Étude des potentialités agronomiques des sols ;
3. Étude des performances économiques et techniques afin d'anticiper les impacts du projet sur l'exploitation ;
4. Proposition de solutions permettant de solidifier et pérenniser l'activité ;
5. Dimensionnement du cheptel et du système prairial ;
6. Analyse des besoins en termes d'outillage ;
7. Prévisionnel économique de l'atelier sur long terme.

PHASE 2

Étude Préalable Agricole (EPA)

1. Enquête de terrain et entretiens avec les exploitants agricoles ;
2. Restitution d'une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire ;
3. Analyse des effets positifs et négatifs du projet, proposition de mesures de compensation agricole et ERC (« Éviter, Réduire, Compenser »).

En savoir plus sur le projet :
www.projetagrivoltaique-parigneleveque.fr





Nos réponses à vos premières questions

Nous sommes venus à votre rencontre en juillet 2024 lors d'un porte-à-porte dans le cadre de notre démarche de concertation autour du projet. Nous tenons à vous remercier pour votre accueil et nos échanges ! Nous répondons ici aux principales questions que vous nous avez posées.

Comment garantir qu'un projet agricole soit maintenu sous la production d'électricité des panneaux photovoltaïques ?

Le maintien de la production agricole est une obligation réglementaire. Depuis l'entrée en vigueur du **Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024** relatif au développement de l'agricolteisme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, le porteur du projet doit garantir une activité agricole continue. Le décret stipule qu'en cas d'absence d'activité agricole pendant une période de 18 mois, le porteur de projet a l'obligation d'arrêter la production d'énergie. Cette réglementation renforce l'engagement à maintenir une activité agricole active et durable sous les installations photovoltaïques, assurant ainsi le respect des terres agricoles et leur utilisation multifonctionnelle (principe de réversibilité de l'activité agricole sous les panneaux solaires).

De plus, afin d'optimiser l'interaction entre l'agriculture et la production d'énergie, un suivi régulier des activités, des rendements agricoles et des performances des installations photovoltaïques sont réalisés durant toute la durée de vie du projet, et des ajustements sont mis en place afin de satisfaire les besoins agricoles.

Quels impacts le projet agrivoltaïque aura sur la faune et la flore, et notamment sur les animaux d'élevage en dessous des panneaux ?

Le projet agrivoltaïque aura plusieurs impacts positifs sur la faune et la flore, ainsi que sur les animaux d'élevage sous les panneaux. Les panneaux photovoltaïques peuvent offrir une protection contre les intempéries et les rayons solaires excessifs, créant ainsi un microclimat favorable pour certaines cultures et les animaux d'élevage. Voici quelques points spécifiques :

- **Faune et Flore** : Les ombres créées par les panneaux peuvent aider à réduire la température du sol, ce qui peut être bénéfique pour certaines cultures sensibles à la chaleur.
- **Animaux d'élevage** : Pour les animaux, les panneaux peuvent fournir de l'ombre, réduisant ainsi le stress thermique pendant les périodes chaudes. Cela peut améliorer le bien-être animal et potentiellement augmenter la productivité. Toutefois, il est essentiel de s'assurer que les animaux ont toujours un accès suffisant à la lumière naturelle et à l'espace pour se déplacer librement.

Où sont fabriqués les panneaux photovoltaïques et comment sont-ils recyclés ?

Les panneaux photovoltaïques sont fabriqués principalement en Asie, avec des pays comme la Chine dominant le marché mondial. Cependant, il existe également quelques fabricants Européens avec des standards environnementaux plus élevés mais des prix aujourd'hui beaucoup plus chers !

Le recyclage des panneaux photovoltaïques est un aspect crucial de leur cycle de vie. En Europe, la directive WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment) impose des obligations strictes pour le recyclage des panneaux solaires. Actuellement, le taux de recyclage des panneaux photovoltaïques atteint environ 95 % pour les matériaux principaux tels que le verre, l'aluminium et le silicium. En France, l'organisme SOREN (anciennement PV Cycle France) est spécialisé dans la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie. SOREN met en place des filières de collecte efficaces et garantit que les matériaux récupérés sont réintroduits dans le cycle de production, contribuant ainsi à une économie circulaire.

Le projet va-t-il beaucoup impacter le paysage ?

L'étude paysagère va étudier la façon dont le projet pourra être mené en impactant le moins possible le paysage. Le site actuel est en grande partie entouré d'arbres de façon assez dense, notamment depuis la route. Le projet devrait donc être assez peu visible aux alentours. Pour les points de vue depuis lesquels il pourrait être plus visible, des mesures de compensations seront étudiées avec les riverains et personnes concernées pour limiter au maximum l'impact visuel du projet.

Le fait que les panneaux absorbent la lumière limite grandement l'effet de réverbération. Également, l'espace entre chaque rangée de panneaux adapté au projet agricole permet d'avoir une surface de panneaux peu dense, donc moins massif visuellement.

En savoir plus sur le projet :
www.projetagrivoltaique-parigneleveque.fr





7

VOS questions sur les études

quels sont les bureaux d'études qui les mènent ?

Le passage fréquent d'animaux est-il pris en compte ?

Oui, dans les études en cours

Paysage

Renforcer les haies au sud de la zone

Est-ce que ça pourrait se faire sur les zones sans relief ?

Impacts

Les paratonnerres génèrent-ils des champs magnétiques ?

Retombées

Les riverains auront-ils des compensations ?

Quels avantages Paligné va-t-il tirer du projet ?

fiscaux, mesures d'accompagnement

Concertation

Quand aura lieu l'Enquête Publique ?

environ fin 2026

Pourriez-vous organiser une D.S. (riverains) sur site ? (riverains assos élus)